Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20250901-DEL-202509-68-DE
Date de télétransmission : 03/09/2025
Date de réception préfecture : 03/09/2025

MAIRIE
DE VIC-EN-BIGORRE

DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1er SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le premier septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MENET Clément, Maire.

PRESENTS : M. MENET Clément, Mme BOSOM Monique, M. BULHET Dominique, Mme CHARTRAIN Denise, Mme BAJON Danièle, M. VERGES Jean-Pierre, Mme CARRERE Corinne, Mme SKRZYNSKI Arlette, Mme GUILLARD Christine, Mme BAUDUIN Sophie, M. FARAUD Cédric, Mme CARDOUAT Sidonie, Mme PERES Emeline, Mme BUILLES Sandrine, Mme NOGUERE Danièle, Mme BENSOUNNA Myriam, M. FRULIN Philippe, M. DUHAMEL Philippe, M. JUNCA Laurent, M. CANCEL Patrice, M. PAUL Pascal, Mme ABAIR Nathalie, M. MICHELON Yves, Mme JACQUIER Carine.

PROCURATIONS : M. ABADIE Jean a donné procuration à Mme CHARTRAIN Denise, M. LEGODEC Yannick a donné procuration à Mme BOSOM Monique. EXCUSE : M. SARRAZIN Didier.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme. BOSOM Monique.

N°202509-68 – OBJET : Clôture de la régie de recettes droits de place « Fêtes foraines et Gens du voyage »

Le Conseil municipal ;
Entendu l'exposé du rapporteur ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18 ;
Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;
Vu la délibération du Conseil municipal du 16 novembre 1990 instituant la régie de recettes des droits de place des forains à l'occasion de la fête annuelle de Vic en Bigorre
Vu la délibération du Conseil municipal du 4 juillet 2012 décidant de rectifier l'erreur matérielle affectant la création de la régie de recettes droits de place « Fêtes foraines » décidée le 16 novembre 1990 et confirmant l'existence de la régie ;
Vu la délibération n°202211-76 du 3 novembre 2022 modifiant la régie de recettes droits de place « Fêtes foraines » pour l'étendre à l'encaissement des recettes relatives à l'occupation temporaire du territoire communal par les gens du voyage,
Vu l'avis favorable à l'unanimité du Bureau municipal en date du 25 août 2025 ;
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances en date du 28 août 2025 ;
Considérant l'existence de la régie de recettes « Droits de Place » créée pour l'encaissement des droits de place du marché hebdomadaire et de la prestation de transport ;
Considérant que, par mesure de simplification des procédures, la régie de recettes « Droits de Place » du marché hebdomadaire peut être étendue à l'encaissement des recettes relatives aux droits de place des forains et à l'occupation temporaire du territoire communal par les gens du voyage ;

Il est proposé au Conseil municipal de :

Article 1er : **Décider** de mettre fin à la régie de recettes droits de place « Fête foraine et Gens du voyage » à compter du 1er octobre 2025.

Article 2 : **Décider** de mettre fin aux fonctions du régisseur à compter du 1er Octobre 2025. Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité des recettes encaissées, ainsi que tous ses documents, valeurs et stocks.

Article 3 : M. le Maire et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

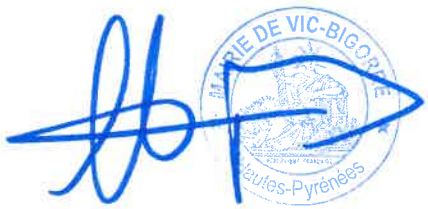
Publié le : 05/09/2025 15:51 (Europe/Berlin)
Par : Mairie de Vic-en-Bigorre
https://www.mairie-vic-bigorre.fr/documents_administratifs/38969

Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20250901-DEL-202509-68-DE
Date de télétransmission : 03/09/2025
Date de réception préfecture : 03/09/2025

M. le Maire met aux voix ce point. Il est adopté à l'unanimité.

A signé le Secrétaire de séance présent,
Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire,
Clément MENET

DELIBERATION RENDU EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 03.09.2025
Publiée ou notifiée le 05.09.2025
P. Le Maire, par délégation
La Directrice Générale des Services,
Manon PRAGNERE





Publié le : 05/09/2025 15:51 (Europe/Berlin)
Par : Mairie de Vic-en-Bigorre
https://www.mairie-vic-bigorre.fr/documents_administratifs/38969